Image not found or type unknown

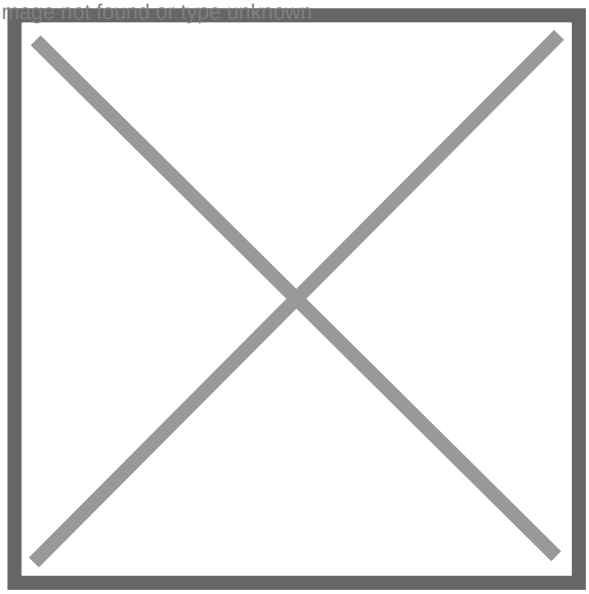

Virement opérateur pour payer officine... incompréhension

Par **siana777**, le **22/02/2016** à **19:14**

Bonjour
Je vais essayer de résumer mon problème.

Fin septembre je souscris une offre adsl opérateur X à 11.99 avec engagement 1 an. Mi novembre plus rien ne marche je passe 3 semaines à contacter en vain le service technique qui n'arrive pas à résoudre mon problème. Début décembre j'envoie 1 premier recommandé demandant la résiliation aux torts de X pour non réponse à ses obligations de résultat. Ils refusent de prendre la résiliation à leurs torts. Je renvoie un recommandé leur citant tous les textes de lois en ma faveur, celui ci reste sans réponse. Entre temps ma résiliation est effective. Je change d'opérateur, qui au passage résoud mon problème en 3 minutes. Je renvoie le matériel ils me remboursent la caution.

Fin décembre je reçois une facture de X de 419.63 e pour ma résiliation et restant dû. Je fais opposition sur le prélèvement (d'ailleurs au passage je n'avais pas signer l'autorisation de prélèvement). J'attends 1 mois après l'envoi de mon dernier RAR et je contacte le mediateur des Télécom. Réponse de celui ci 1 mois après je dois contacter le service consommateurs de X et revenir vers lui si je n'obtiens pas satisfaction. J'envoie un RAR il ya 15 jours. X me repond et doit traiter mon litige sous 1 mois. Entre temps X a envoyer mon dossier à une société de recouvrement (Y) qui me harcèle (le mot est faible) je refuse de payer, je leur explique à plusieurs reprises que je suis en litige... en vain...

Aujourd'hui comme tous les jours je vais voir mon compte et je vois un virement de X de 429.63 e en ma faveur. Soit le montant de ma facture impayée +10e.

Je les contacte pour leur signaler le problème et mon incompréhension car je ne suis pas de

mauvaise foi et j'ai assez de soucis avec eux. Le conseiller me dit que c'est normal, que je les mérite, il n'en revient pas que limite "je conteste" d'avoir reçu cette somme.Il m explique qu'ils me les ont vir? pour payer ma facture à la société de contentieux et ne plus rien devoir (en gros ils effacent ma dette mais comme mon dossier est déjà à la société de recouvrement ils ne pourraient soit disant pas faire autrement pour effacer ma dette). Les 10e supplémentaires correspondant au frais de dossier pris par la société de recouvrement.
Sauf que je n'ai absolument plus confiance en X.
Qui me dit qu'ils ne vont pas me réclamer le virement comme étant une erreur une fois que j'aurais réglé ma facture avec leur virement? J'ai demandé une lettre au conseiller justifiant la manoeuvre celui ci m a dit que j'aurais juste une main levée de la société de recouvrement.

Alors dans les faits je comprends bien la chose, que cet argent est fait pour payer la facture, OK pas de soucis. Mais je n'ai rien d écrit qui justifie ce virement et c'est ça qui m'embête car qui me dit que X ne va pas me le réclamer derrière comme une erreur. La j'ai la loi de mon côté pour ma facture impayée vu que X n'a pas respecté le contrat qui nous engageait (plus de 3 semaines sans aucun service) et aurait dû m exonérer des frais de résiliation et du restant dû.
Mais le virement rien ne justifie que je l'ai reçu et j'ai peur de me mettre en porte à faux dans le cas où je paierai Y avec et que X viendrait les réclamer derrière comme une erreur de virement (je ne sais pas si je suis claire).

Je voulais savoir si quelqu'un avait déjà été dans cette situation? Si cette manoeuvre est encore un coup malhonnête ou pas? Que feriez vous a ma place?

Je n'ai jamais eu d impayés ni de soucis avec personne, ni avec aucun organisme. Je ne compte pas dépenser cet argent hormis pour le rendre à X soit par la société de recouvrement, soit s'il me réclamait pour une erreur de virement mais il est hors de question que je paye ma facture de ma poche alors que légalement je ne suis pas en tort.

Merci d'avance.

Par **jack1908**, le **03/03/2016** à **19:11**

Madame, Monsieur,

Je suis spécialisé dans le conseil face aux sociétés de recouvrement, cabinets d'avocats huissiers.

Pourriez-vous me contacter par email à l'adresse suivante: jack1908@outlook.fr

Dans l'attente,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés